

# FLASH INFO

## Réunion CSE



- **Obligation vaccinale** de tous les salariés des SST  
Les tests COVID doivent se faire hors temps de travail  
La présentation du PASS SANITAIRE par les salariés en visite santé travail n'est pas prévue par la loi au sein des SST
- **Télétravail** : ouverture des négociations d'un accord, un calendrier va être proposé par la direction lors du CSE du 4 octobre, pour une probable mise en place de l'accord au premier semestre 2022
- **Fusion** avec l'ATSB (services de VIRE et FLERS) une **intégration** pour le 1er janvier 2022 et **un nouveau nom pour SISTM**
- **Pont du 11 novembre** : pas de fermeture des centres SISTM, nous assurerons la continuité du service, cependant une souplesse pourra être envisagée, rapprochez-vous de votre hiérarchie afin d'anticiper votre présence ou non.
- **Stationnement des trottinettes** des salariés en visite au sein des locaux : aucune autorisation n'est donnée par la direction, elles doivent rester à l'extérieur des bâtiments du SISTM

Le 2 Septembre 2021,  
à Cherbourg

